

Le Sacre des évêques

Publié le 23 juin 2026 · Abbé Nicolas Cadiet · 14 min de lecture



La cérémonie annoncée à Ecône pour le 1^{er} juillet est rare dans l'Église, et, pour des raisons évidentes, plus rare encore dans le rite traditionnel puisque les livres liturgiques de 1962 ne sont pas utilisés dans les diocèses. Comme la liturgie est expressive du dogme et de la méditation de l'Église, il nous a paru judicieux d'en donner un aperçu.

C'est normalement un dimanche ou une fête d'Apôtre qu'on procède au sacre des évêques, ou moyennant une permission spéciale un autre jour de fête. Le Concile de Nicée demande déjà que trois évêques soient présents pour accomplir le rite, signe que l'élu sera intégré au corps des évêques^[1]. Celui qui célèbre la cérémonie est le consécrateur et les deux autres les co-consécrateurs. Ils imposeront les mains et prononceront les paroles essentielles du rite d'ordination, de sorte qu'ils confèrent réellement le sacrement^[2]. Cependant, pendant longtemps, le pape était seul lorsqu'il consacrait des évêques, montrant ainsi sa primauté sur le collège épiscopal.



Examen des candidats

Lorsque le clergé s'est installé dans le chœur, avant de commencer la messe, l'évêque consécrateur vérifie l'idonéité du candidat, et commence par s'assurer qu'existe un mandat apostolique, c'est-à-dire émis par le pape.

Ce fameux mandat n'est exigé que depuis que Rome s'est réservé la nomination des évêques, ce qui, contrairement à ce qui a pu être affirmé ici ou là, ne date que du moyen-âge^[3]. En effet la discipline originelle de l'Église laissait au peuple et au clergé d'un diocèse le soin d'élire le nouvel évêque, avec confirmation par l'archevêque. L'intervention de plus en plus envahissante des princes temporels dans la désignation des évêques conduisit le Siège apostolique à se réserver ces décisions si importantes.

Il est clair que l'enjeu ne réside pas dans le pouvoir épiscopal de conférer la confirmation ou les ordinations, mais dans le gouvernement des diocèses, auquel le pouvoir temporel n'est jamais indifférent – ne serait-ce que pour des raisons financières, si importantes lorsque l'Église jouissait d'un patrimoine aussi vaste que dans l'Ancien Régime.

De fait, la liturgie de l'ordination des évêques ne fait presque^[4] pas la différence entre le cas d'un évêque consacré pour gouverner un diocèse et celui d'un évêque destiné à une fonction d'auxiliaire, de nonce, ou tout autre poste sans juridiction ordinaire : le cas normal est celui de l'évêque diocésain, même si l'usage de consacrer des évêques sans juridiction existe depuis bien longtemps. Lors de la cérémonie du 1^{er} juillet, il faudra comprendre les textes liturgiques évoquant le gouvernement d'un diocèse en adaptant au cas de ces évêques auxiliaires dont le rôle sera surtout de prêcher et conférer les sacrements.

Après la lecture du mandat, l'évêque consécrateur pose une série de questions aux élus pour vérifier leur disposition à pratiquer les vertus requises du pasteur d'un diocèse et leur foi exacte

dans la doctrine catholique. C'est un texte dont on trouve la trace dans les statuts antiques des diocèses des Gaules.

Début de la messe

L'examen achevé, l'évêque consécrateur commence la messe par les prières au bas de l'autel avec les candidats à l'épiscopat à ses côtés. Alors qu'il monte à l'autel pour l'encensement, ces derniers se rendent à un autel disposé sur le côté pour retirer la chape et revêtir les ornements requis pour la messe : ils porteront l'étole non croisée sur la poitrine, la croix pectorale et les deux tunicelles. Ils poursuivent la messe jusqu'au verset de l'*alleluia* exclusivement, après quoi ils se rendent à l'autel principal où le célébrant interrompt la messe pour procéder aux rites propres du sacre.

La consécration épiscopale proprement dite

Avant ces rites, l'évêque consécrateur rappelle brièvement les fonctions de l'évêque : *judicare, interpretari, consecrare, ordinare, offerre, baptizare, et confirmare* ^[5]. Dans les ordinations inférieures, l'évêque prononce une monition plus développée pour expliquer aux séminaristes les charges qui seront les leurs : alors il est un supérieur qui explique paternellement quelles fonctions il confie, et exhorte à s'en rendre digne. Lors du sacre des évêques, cette monition est bien plus sobre, parce qu'il s'agit d'introduire les candidats dont il n'est pas le supérieur au corps des évêques, c'est-à-dire au même rang que lui-même.



On poursuit avec le chant des litanies des saints, caractéristiques des actes les plus importants de la vie de l'Église. Ensuite intervient un rite déjà attesté au 4^e s., c'est-à-dire dès que l'Église peut, après la période des persécutions, déployer les fastes de la liturgie et conserver des archives. Il s'agit de l'imposition de l'évangélaire sur la tête et les épaules des futurs évêques :

comme successeurs des Apôtres, ils doivent transmettre le dépôt de la Révélation non seulement par la prédication mais encore par l'exemple de leur vie ; ils doivent donc être imprégnés de l'esprit de l'Évangile.



Alors qu'on maintient le livre sur eux, l'évêque consécrateur et les deux coconsécrateurs leur imposent les mains en disant : « *Accipe Spiritum sanctum* ». Puis après une oraison, ils prononcent la préface consécratoire qui magnifie le sacerdoce du Nouveau Testament par rapport à l'Ancien, dans lequel le prestige extérieur préfigurait l'éclat de la grâce surnaturelle prodiguée dans les sacrements de la Nouvelle Loi^[6]. Les paroles « *Comple in sacerdotibus tuis...* » prononcées sans chanter constituent avec l'imposition des mains l'essence du sacrement. Lorsqu'elles sont achevées, les candidats sont bel et bien évêques, et la suite de la cérémonie ne fera qu'explicitier les attributs des nouveaux évêques et la prière que l'Église formule pour eux.

La préface consécratoire est interrompue par le rite de l'onction de la tête des nouveaux évêques avec le Saint Chrême, au chant du *Veni Creator*. On leur a auparavant lié la tête avec des linges blancs, comme on le fait pour les mains des nouveaux prêtres dans la messe d'ordination et comme on le fera pour les mains des nouveaux évêques, comme précaution – assez symbolique il est vrai – pour éviter que le Saint Chrême se répande.



La préface consécratoire se poursuit, demandant aux nouveaux pontifes les vertus requises pour leur office, le zèle à évangéliser, la pureté de la prédication, le pouvoir des clés, l'autorité ferme et l'efficacité de leur prière pour requérir la miséricorde divine.

La préface achevée, au chant de l'antienne *Unguentum* et du psaume 132 qui exalte la charité représentée par l'huile répandue sur la tête d'Aaron, on procède avec le Saint Chrême à l'onction des mains, retenues par un linge noué au cou des nouveaux évêques. Les mains jointes horizontalement, ils reçoivent la crosse qu'ils touchent entre les index et les majeurs des deux mains, puis l'anneau et le livre des évangiles retiré de leurs épaules. La crosse, bâton pastoral, signifie l'autorité sur les fidèles ; l'anneau signifie l'union sponsale du Christ avec l'Eglise^[7], et la tradition de l'évangéliste signifie la charge de prêcher l'Évangile. La remise de la crosse et de l'anneau, symboles de la transmission du pouvoir de gouverner, a fait l'objet au moyen-âge d'une grave crise opposant la papauté au pouvoir temporel qui prétendait investir lui-même les évêques ; cette crise a conservé le nom de querelle des investitures. La difficulté venait de la conjonction dans le pouvoir épiscopal diocésain d'un pouvoir spirituel et d'un pouvoir temporel sur lequel les rois et empereurs revendiquaient la suzeraineté. La papauté parvint difficilement à s'assurer l'exclusivité de la transmission de la crosse et de l'anneau.

Suite de la messe et concélébration

Ces rites achevés, les nouveaux évêques se retirent à leur autel pour les purifications des onctions – on essuie la tête et les mains pour qu'il ne reste plus rien du Saint Chrême – et pour continuer la messe jusqu'à l'antienne d'offertoire. Celle-ci récitée, les nouveaux évêques vont se présenter devant le consécrateur pour lui faire l'offrande chacun de deux cierges, deux pains et deux tonnelets de vin, en guise de remerciement pour la grâce qu'il leur a transmises, de même que les séminaristes offrent un cierge à l'évêque qui leur a conféré les ordinations.

On poursuit la messe qui, comme pour l'ordination des prêtres, sera concélébrée par l'évêque

consécrateur et les évêques ordonnés. Mais contrairement au cas des simples prêtres, qui se tiennent à genoux dans le chœur accompagnés de leur prêtre assistant, les concélébrants vont se tenir debout au côté droit de l'autel, accomplissant les mêmes gestes que le célébrant. Ils vont consacrer une seule grande hostie et le calice et communieront à cette même hostie et au Précieux Sang.

Il est remarquable que dans les documents historiques, la première prière du canon de la messe qui nous ait été transmise depuis l'antiquité de l'Église soit insérée dans un rite de consécration d'évêque. C'est celui qui est donné dans la *Tradition apostolique* de saint Hippolyte. Ce hasard historique permet de souligner que la célébration de la messe est d'abord le fait des successeurs des Apôtres, à qui le Sauveur a confié son Corps et son Sang pour offrir le sacrifice « en mémoire de Moi ». Les simples prêtres ne sont que les collaborateurs des évêques.

La messe se poursuit, tous les célébrants communient à la même hostie partagée et au même calice. Lors de la récitation par le consécrateur de l'antienne de communion et de la postcommunion au côté droit de l'autel, les concélébrants laissent la place et se retirent du côté gauche. Le pontife donne enfin la bénédiction pontificale habituelle.

Derniers rites

La bénédiction pontificale étant donnée, les nouveaux évêques se présentent devant le consécrateur pour recevoir la mitre et les gants, dûment bénits. Le pontife, en imposant les gants, rappelle comment Jacob se revêtit de peaux de bêtes pour se faire passer auprès de son père Isaac pour Esaü son frère, et ainsi recevoir la bénédiction réservée au fils aîné !

Ainsi revêtus de tous les insignes pontificaux, les nouveaux évêques vont être intronisés, c'est-à-dire conduits et installés sur la banquette disposée devant l'autel, pour faire face aux fidèles. Cette position, assis face au peuple, est le signe de l'autorité paisible du pasteur. S'il s'agissait de la consécration d'un évêque diocésain dans sa cathédrale, c'est sur son trône qu'on l'installerait.



Puis au chant du *Te Deum*, les évêques sont invités à traverser les rangs des fidèles pour les bénir. Une fois revenus, ils entendent l'oraison prononcée par le consécrateur – celle même qu'on utilise pour prier pour le pape lors des saluts du Saint Sacrement – avant de donner, chacun à son tour, la bénédiction pontificale à l'autel.

La cérémonie se clôt sur un geste de piété filiale des nouveaux évêques envers leur consécrateur : ce dernier se tient au côté gauche de l'autel, celui de l'Évangile, et chacun des nouveaux pontifes, partant du côté épître, s'avance vers lui en faisant trois gènesflexions et en souhaitant *Ad multos annos*, manière antique de lui souhaiter une grande longévité. Cet usage s'est d'abord installé en l'honneur du pape lorsqu'il procédait lui-même à l'ordination des évêques, puis s'est répandu à tous les cas de consécration épiscopale. Il se conclut par le baiser de paix.

L'action de grâces

Enfin tout le clergé se retire du chœur en procession, les évêques réchant comme action de grâces le dernier évangile, le prologue de saint Jean.

La cérémonie du 1^{er} juillet sera sans doute une grande joie en raison des grâces conférées aux nouveaux évêques en vue des fidèles, mais tempérée de tristesse puisqu'il faut l'accomplir dans des circonstances de crise, alors que la prétendue « archevêque de Cantorbéry » est reçue au Vatican en grande pompe et voit des évêques catholiques s'incliner pour recevoir sa « bénédiction »^[8], alors qu'un évêque catholique participe activement à une « ordination épiscopale » anglicane^[9] – avait-il le mandat pontifical ? – tandis que les fidèles catholiques risquent peut-être une déclaration de schisme.

Quoiqu'il en soit, le souvenir des grâces répandues à cette occasion ne doit pas être perdu, et

l'usage de l'Église traduit dans la liturgie recommande de célébrer dans le diocèse l'anniversaire de la consécration de l'évêque, parce que la grâce reçue à cette occasion a rejailli sur tous, et que de ce fait la joie doit être commune. *Mutatis mutandis*, nous garderons la reconnaissance pour les dons surnaturels dispensés par l'épiscopat auxiliaire conféré aux nouveaux évêques.

Deus, omnium fidelium pastor et rector, hos famulos, tuos quos Ecclesiae tuae praeesse voluisti, propitius respice : da eis, quesumus, verbo et exemplo quibus praesunt, proficere ; ut ad vitam, unam cum grege sibi credito, perveniant sempiternam. Per Christum Dominum nostrum.

Seigneur Dieu, guide et pasteur de tous les fidèles, regardez avec bonté vos serviteurs que vous avez voulu établir comme pasteurs à la tête de votre Église ; donnez-leur de servir par la parole et par l'exemple ceux qu'ils dirigent, et de parvenir ainsi à la vie éternelle avec le troupeau que vous leur avez confié. Par le Christ notre Seigneur.

Documents consultés : *Pontificale romanum*, 1961–1962 ; Dom Pierre de Puniet, *Le pontifical romain – histoire et commentaire*, t.2, DDB, 1931.

Source : *Le Saint Vincent* n°42, bulletin du Prieuré de Villepreux, juin 2026.

Notes de bas de page

1. Et non pour assurer la validité, comme si l'Eglise doutait *a priori* de la sincérité de ses ministres. Autrement, il faudrait multiplier les ministres pour tous les sacrements, surtout le baptême !
2. Ceci fut précisé solennellement par le pape Pie XII dans la Constitution apostolique *Sacramentum ordinis*, 30 novembre 1947, et repris explicitement dans le Pontifical.
3. Dom Pierre de Puniet, *Le pontifical romain – histoire et commentaire*, t.2, DDB, 1931, pp.17–18.
4. Cette différence n'est exprimée qu'au moment du rite de l'intronisation, lorsque le nouvel évêque est conduit par l'évêque consécrateur au trône : s'il est consacré dans la cathédrale du diocèse qu'il devra gouverner, on le conduit au siège liturgique de l'évêque du diocèse. Sinon, on le conduit à un siège disposé devant l'autel, face aux fidèles.
5. « *Juger* » : fonction de gouvernement de l'évêque diocésain. « *Interpréter* » : il s'agit de transmettre l'évangile selon la doctrine de l'Église et non selon les fantaisies d'un quelconque novateur. « *Consacrer, ordonner, offrir, confirmer* » : il s'agit de l'administration des sacrements et de la célébration de la messe. Ainsi les trois charges d'enseigner, sanctifier et gouverner sont rappelées.
6. La majeure partie de ce texte remonte à saint Léon le Grand (5^e s.).
7. De même que le mariage est indissoluble, pendant longtemps il n'a pas été admis qu'un évêque soit transféré d'un diocèse à l'autre. Ce n'est cependant pas de droit divin – après tout saint Pierre a gouverné l'Église d'Antioche avant de se rendre à Rome pour en être le premier évêque.
8. Cf. <https://infovaticana.com/fr/2026/04/25/polemique-benediction-de-sarah-mullally-au-vatican-avant-sa-reunion-avec-le-pape/> ; la photographie vient du compte X de Sarah

Mullaly au 25 avril 2026 : @ArchbishopSarah.

9. Cf. <https://fsspx.news/fr/news/fresno-un-eveque-catholique-co-consacre-un-eveque-anglican-sera-t-il-excommunie-58762> ; vidéo complète : <https://www.youtube.com/watch?v=u-UJCFnTZPU>

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/le-sacre-des-eveques

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France